

BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016



INTRODUCTION

Le budget primitif 2016 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 22 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2016 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement ;

I. LA BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif 2016 traduit l'accélération du programme d'investissement de la municipalité et la poursuite de la politique de désendettement, par la mobilisation des excédents de fonctionnement capitalisés. Bien qu'intégrant un nouvel emprunt, l'encours de la dette ne progressera pas sur l'exercice - au même titre d'ailleurs que l'annuité -.

Le budget primitif 2016 s'établit donc à 9 000 797,82 €, en progression de 7 % par rapport au budget primitif 2015.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 134 542,65 €	5 793 198,90 €	1 999 384,54 €	1 733 289,42 €	7 133 927,19 €	7 526 488,32 €
Opérations d'ordre	856 309,71 €	20 000,00 €	240 000,00 €	1 076 309,71 €	1 096 309,71 €	1 096 309,71 €
Opérations de l'exercice	5 990 852,36 €	5 813 198,90 €	2 239 384,54 €	2 809 599,13 €	8 230 236,90 €	8 622 798,03 €
Résultats reportés		177 653,46 €	710 336,26 €		710 336,26 €	177 653,46 €
RAR 2015			60 224,66 €	200 346,33 €	60 224,66 €	200 346,33 €
Total du budget	5 990 852,36 €	5 990 852,36 €	3 009 945,46 €	3 009 945,46 €	9 000 797,82 €	9 000 797,82 €
<i>Budget primitif 2015 (pour mémoire)</i>	<i>5 964 478,39 €</i>	<i>5 964 478,39 €</i>	<i>2 448 578,78 €</i>	<i>2 472 253,93 €</i>	<i>8 413 057,17 €</i>	<i>8 436 732,32 €</i>

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2016, un montant de 5.134.542,65 €, contre 5.104.071 € au budget primitif 2015. Elles enregistrent donc une progression de 0,6 %, bien inférieure à l'Objectif D'Evolution de la Dépense Locale (Odedel) fixé par le Gouvernement pour 2016 de + 1,3 % s'agissant des dépenses de fonctionnement.

SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 072 561 €	1 041 423 €	1 126 241 €	53 680 €	5,0%
60	Achats	596 977 €	595 264 €	622 977 €	26 000 €	4,4%
61	Services extérieurs	277 879 €	277 594 €	302 328 €	24 449 €	8,8%
62	Autres services extérieurs	180 461 €	152 570 €	184 192 €	3 731 €	2,1%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	17 244 €	15 995 €	16 744 €	500 €	-2,9%
012	Charges de personnel	3 142 770 €	3 124 668 €	3 178 507 €	35 737 €	1,1%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	82 163 €	79 718 €	81 483 €	680 €	-0,8%
64	Charges de personnel	3 060 607 €	3 044 950 €	3 097 024 €	36 417 €	1,2%
65	Autres charges de gestion courante	602 372 €	580 033 €	573 438 €	28 934 €	-4,8%
653	Indemnités et frais des élus	112 812 €	110 891 €	112 270 €	542 €	-0,5%
6554	Participations (Crèche Firmousse)	107 000 €	106 999 €	104 876 €	2 124 €	-2,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	71 253 €	65 000 €	57 641 €	13 611 €	-19,1%
657362	Subvention C.C.A.S.	241 807 €	230 000 €	229 150 €	12 657 €	-5,2%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	68 000 €	66 776 €	68 000 €	- €	0,0%
	Autres charges	1 500 €	367 €	1 500 €	- €	0,0%
66	Charges financières	246 093 €	182 803 €	216 552 €	29 541 €	-12,0%
67	Charges exceptionnelles	37 275 €	21 298 €	34 805 €	2 470 €	-7%
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	- €	
014	Atténuation de produits	3 000 €	4 501 €	5 000 €	2 000 €	67%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	- €	
	TOTAL	5 104 071 €	4 954 725 €	5 134 543 €	30 472 €	0,6%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait progresser de 3,9 %, soit 42.540 €, par rapport au budgété (BP + DM) de l'année précédente.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'affranchissement suite au départ à la retraite du vague-mestre (+ 10.500 €, hors déduction des économies liées au non-remplacement de l'agent) et par la progression de la fréquentation de la cantine scolaire (+ 30.500 €, hors redevances perçues en contrepartie sur les usagers).

Ce chapitre intègre également, comme chaque année, plusieurs interventions majeures sur le patrimoine communal comme :

- la rénovation de deux salles de classes (8.000 €) ;
- une prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales (6.000 €) ;
- l'installation d'éclairages à basse consommation (5.600 €) ;
- la réparation de clôtures dans les parcs et au centre technique municipal (5.000 €) ;
- l'aménagement de la salle des mariages (5.000 €).

Les gestionnaires de crédits ont dû, au final, réaliser quelques concessions supplémentaires sur leurs enveloppes budgétaires pour permettre à la ville d'accroître sa participation au fonctionnement de la crèche Pitchoun, avec deux berceaux réservés en plus.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, ce poste de dépenses ne devrait guère évoluer en 2016 au regard des prévisions budgétaires (BP + DM) de l'exercice précédent (+ 0,5 %) et ce en dépit :

- de l'effet Glissement Vieillesse Technicité : + 20.000 €
- de l'évolution des cotisations patronales de retraite : + 3.000 €
- de la réforme des carrières des agents de catégorie B
- de l'intégration dans les effectifs techniques en cours d'exercice d'un agent sous contrat aidé : + 6.600 €
- du recrutement en cours d'année d'une ATSEM en contrat aidé : + 6.800 € (hors recettes perçues en compensation)
- de l'indemnisation des heures supplémentaires effectuées par les agents pour l'organisation des élections régionales : + 4.500 €

Le maintien de la masse salariale sera donc assuré notamment par :

- le départ à la retraite (non compensé) d'un adjoint administratif en charge de fonction de vagemestre : - 30.350 €
- le remplacement, suite à un départ en retraite, d'un agent d'entretien expérimenté par un agent débutant : - 2.000 €

L'évolution de la masse salariale pourrait même être davantage contenue avec le maintien à demi-traitement, sur une grande partie de l'année, de plusieurs agents en indisponibilité pour raisons de santé.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé. Ces charges, estimées à 573.438 €, sont en recul de 5 % par rapport au budgeté 2015.

Le budget du CCAS étant de nouveau excédentaire à la fin de l'exercice précédent, la ville a pu reconsidérer à la baisse la subvention d'équilibre versée à l'établissement (- 13.000 € par rapport au BP 2015).

Quant à la Caisse des Ecoles, le remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte permet à la ville d'économiser 7.000 € sur le montant de sa subvention.

Il convient, enfin, de noter qu'au sein de ce chapitre, l'enveloppe budgétaire des subventions aux associations a été maintenue au même niveau.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

Ce poste de dépenses devrait reculer d'au moins 12 % en comparaison avec le budget primitif 2015 en dépit de l'inscription de crédits exceptionnels destinés à prendre en charge l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt de refinancement contracté auprès de Dexia (voir en ce sens la délibération n°11 du 7 décembre 2015).

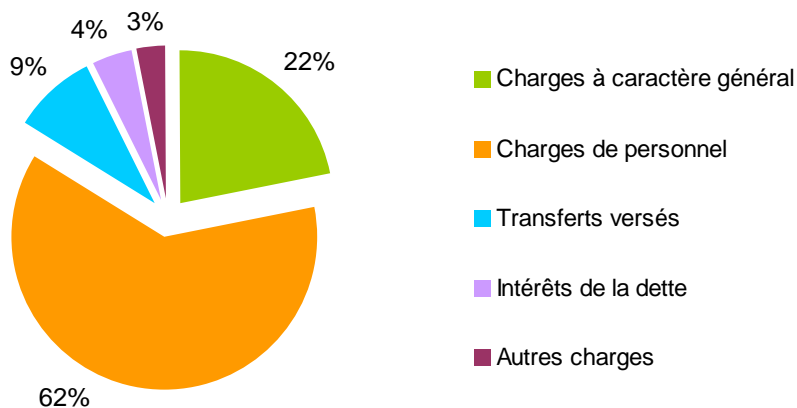
5. Les charges exceptionnelles

Ce poste de dépenses devrait être de nouveau en recul en 2016 avec la raréfaction des contentieux liés à la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure.

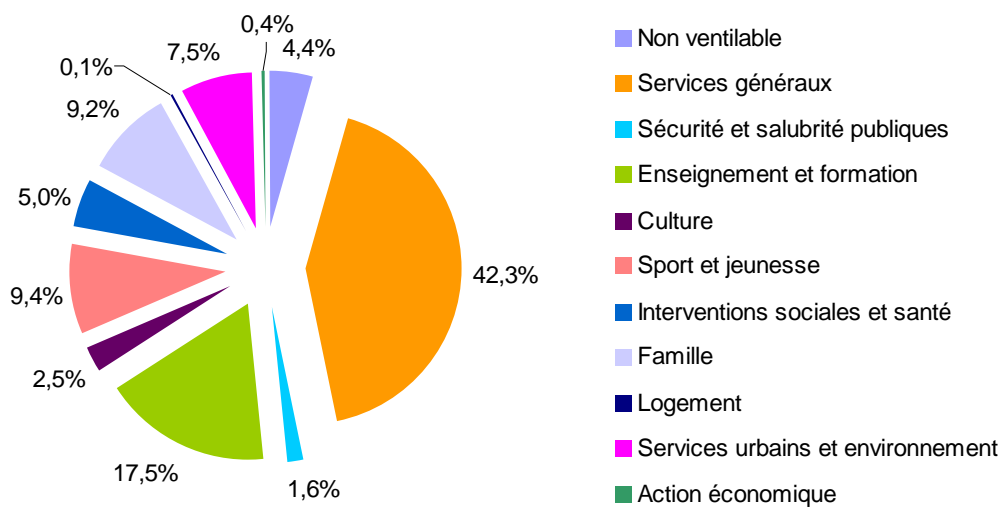
Il est toutefois proposé de continuer d'inscrire, par prudence, quelques crédits (30.000 €) à ce titre pour permettre, le cas échéant, la régularisation de trop-perçus. Ces crédits viendront s'ajouter

aux participations de la ville traditionnellement imputées sur ce chapitre (participation à l'acquisition d'ouvrages pour la Bibliothèque Pour Tous, participation au Fonds de Soutien aux Initiatives Locales).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 5.793.198,90 € en 2016, en progression de 2,9 % par rapport au budget primitif 2015. Sans reprise sur provision, les recettes s'établiraient au même niveau qu'au budget précédent et ce en dépit de la baisse des dotations.

SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	60 944 €	163 341 €	59 253 €	- 1 691 €	-2,8%
70	Produits des services et du domaine	297 766 €	342 562 €	369 994 €	72 228 €	24,3%
73	Impôts et taxes	3 614 676 €	3 855 196 €	3 683 495 €	68 819 €	1,9%
7311	Contributions directes	2 252 876 €	2 286 739 €	2 306 695 €	53 819 €	2,4%
732	Reversements de CET (CUGN)	734 500 €	757 685 €	739 500 €	5 000 €	0,7%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	290 000 €	319 322 €	290 000 €	- €	0,0%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	190 000 €	311 195 €	175 000 €	- 15 000 €	-7,9%
7351	Taxe sur l'électricité	145 000 €	169 249 €	170 000 €	25 000 €	17,2%
	Autres	2 300 €	11 006 €	2 300 €	- €	0,0%
74	Dotations et participations	1 433 041 €	1 434 865 €	1 295 910 €	- 137 131 €	-9,6%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	861 925 €	873 192 €	739 944 €	- 121 981 €	-14,2%
74121	D.S.R. (DGF)	81 880 €	82 813 €	103 800 €	21 920 €	26,8%
74127	D.N.P. (DGF)	14 500 €	16 932 €	0 €	- 14 500 €	-100,0%
74832	Attribution du FDPTP	0 €	25 508 €	0 €	- €	
74833	Compensations CET	217 €	2 052 €	1 350 €	1 133 €	522,1%
74834	Compensations TF	18 869 €	15 902 €	10 500 €	- 8 369 €	-44,4%
74835	Compensations TH	122 788 €	122 788 €	122 500 €	- 288 €	-0,2%
74718	Autres participations de l'Etat	37 060 €	38 888 €	36 860 €	- 200 €	-0,5%
7472	Participations de la région	0 €	616 €	0 €	- €	
7473	Participations du département	2 106 €	125 €	858 €	- 1 248 €	-59,3%
7475	Participations de la CUGN	23 500 €	25 425 €	23 500 €	- €	0,0%
	Participations d'autres organismes	270 196 €	230 624 €	256 598 €	- 13 598 €	-5,0%
75	Autres produits de gestion courante	218 835 €	193 009 €	222 476 €	3 641 €	1,7%
77	Produits exceptionnels	2 000 €	29 977 €	3 000 €	1 000 €	50,0%
78	Reprise sur amortissements et provisions	0 €	0 €	159 071 €	159 071 €	
TOTAL		5 627 262 €	6 018 950 €	5 793 199 €	165 937 €	2,9%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Ce chapitre étant particulièrement variable d'une année sur l'autre, les prévisions 2016 ont été établies en tenant compte surtout des recettes certaines, à savoir les participations de l'Etat au financement des contrats aidés.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

La progression de plus de 20 % de la fréquentation de la cantine scolaire se traduira par la perception d'un volume supplémentaire de redevances (+ 25.000 € par rapport au réalisé 2015). Aussi, avec la revalorisation des tarifs adoptée en décembre 2015, ce poste de recettes devrait évoluer de + 8 % en réalisations.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait connaître une augmentation de 1,9 % au regard du budget primitif 2015, mais un recul en réalisations.

En effet, l'année 2015 avait été caractérisée par la perception d'une recette exceptionnelle de 127.000 € de taxes additionnelles aux droits de mutation suite à des transactions immobilières portant sur des commerces.

S'agissant des contributions directes, les crédits inscrits sur l'article 7311 intègre :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 % fixée dans la Loi de Finances 2016
- l'évolution de + 1,1 % des bases physiques de la taxe d'habitation ;
- la décision de l'équipe municipale de maintenir les taux d'imposition en vigueur (TH, TFB, TFNB).

Les reversements de contribution économique territoriale de la Cugn, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, devraient rester stables, abstraction faite du solde de dotation 2014 perçu exceptionnellement sur l'exercice 2015.

	2015			2016			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
Fiscalité des ménages										
Taxe d'habitation	14 434 010 €	7,95%	1 147 504 €	14 743 528 €	7,95%	1 172 110 €	24 607 €	2,14%	2,14%	50,81%
Taxe sur le foncier bâti	14 096 934 €	7,95%	1 120 706 €	14 237 903 €	7,95%	1 131 913 €	11 207 €	1,00%	1,00%	49,07%
Taxe sur le foncier non bâti	29 197 €	9,15%	2 672 €	29 200 €	9,15%	2 672 €	0 €	0,01%	0,01%	0,12%
Sous-total	28 560 141 €		2 270 882 €	29 010 631 €		2 306 696 €	35 814 €	1,58%	1,58%	100%
Allocations compensatrices										
d'exonérations de taxe d'habitation			122 788 €			122 500 €	-288 €	-0,23%		
d'exonérations de taxe foncière			15 902 €			10 500 €	-5 402 €	-33,97%		
Sous-total			138 690 €			133 000 €	-5 690 €	-4,10%		
Total des impositions des ménages			2 409 572 €			2 439 696 €	30 124 €	1,25%		
Reversements de fiscalité										
Reversement de C.E.T.			740 099 €			739 500 €	-599 €	-0,08%		
Compensation de CET			2 052 €			1 350 €	-702 €			
Sous-total			742 151 €			740 850 €	-1 301 €	-0,18%		
Total de la fiscalité directe			3 151 722 €			3 180 546 €	28 823 €	0,91%		

Les crédits ouverts au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure ont volontairement été minorés pour permettre la redéfinition de l'assiette de taxation, au bénéfice en principe des commerçants.

Enfin, le produit de la taxe sur l'électricité pourrait progresser avec l'intégration automatique de l'inflation dans la détermination des coefficients de taxation. Néanmoins, en raison de la volatilité de ce poste de recettes liée aux aléas climatiques, il est proposé d'inscrire des crédits à un niveau équivalent au niveau de perception de l'année précédente.

4. Les dotations et participations

Ce poste de recettes devrait s'élever, en 2016, à 1.295.910 €, en recul de 10 % par rapport au réalisé 2015.

Comme détaillé lors du débat d'orientations budgétaires, la contribution au redressement des finances publiques et la réforme des modalités de calcul de la dotation forfaitaire imposées par l'Etat vont impacter lourdement sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement qui devrait se contracter de près de 128.000 €.

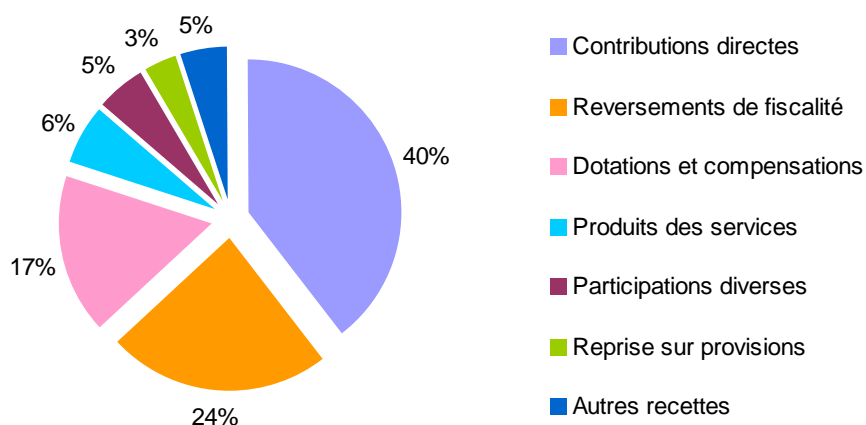
L'éligibilité de la commune au Fonds Département de Péréquation de la Taxe Professionnelle étant très incertaine, il est proposé de ne pas inscrire de crédits à ce titre au budget primitif.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Ce poste devrait évoluer favorablement au regard des réalisations passées avec la remise en location en cours d'année d'un appartement situé à l'Hôtel de Ville.

STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement prévisionnel (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 836.309,71 € contre 806.407,72 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 80 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2016, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.999.385 €

SYNTHESE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	554 701 €	576 603 €	- €	974 238 €
020	Dépenses imprévues	15 000 €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	18 433 €	22 845 €	- €	22 787 €
205	Logiciels	8 433 €	2 525 €	- €	4 150 €
2031	Frais d'études	10 000 €	20 320 €	- €	18 637 €
2032	Frais de recherche et de développement	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	29 500 €	5 950 €	- €	6 500 €
21	Immobilisations corporelles	251 747 €	215 854 €	60 225 €	389 139 €
2111	Terrains nus	39 011 €	12 700 €	26 311 €	- €
2121	Plantations	570 €	256 €	- €	1 370 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	30 200 €	34 831 €	- €	74 660 €
2135	Installations générales, agencements	72 418 €	72 788 €	22 339 €	156 241 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	6 350 €	3 483 €	- €	7 500 €
2158	Matériels et outillages techniques	1 515 €	1 515 €	- €	19 876 €
2182	Matériel de transport	30 000 €	33 211 €	- €	25 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	14 450 €	15 224 €	- €	36 734 €
2184	Mobilier	17 133 €	11 840 €	2 454 €	11 700 €
	Autres	40 100 €	30 005 €	9 121 €	56 058 €
	Opérations d'équipement	- €	- €	- €	- €
93	Aménagement d'une crèche	289 000 €	206 830 €	- €	95 104 €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	174 500 €	40 221 €	- €	455 696 €
102	Réhabilitation de l'école Prévert	- €	- €	- €	55 920 €
TOTAL				60 225 €	1 999 385 €
		1 332 881 €	1 068 303 €		2 059 609 €

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette et du capital des emprunts remboursés par anticipation.

S'agissant de l'amortissement du capital de la dette, celui-ci devrait à nouveau fortement se contracter avec les remboursements anticipés réalisés lors des deux derniers exercices pour s'élever à 346.800 € (contre 465.000 € en 2015).

La proposition d'ouverture de crédits à 974.238 € intègre par ailleurs :

- une dépense exceptionnelle de 187.410 € pour permettre le remboursement anticipé, par reprise sur provision d'un emprunt de refinancement accordé par Dexia et de deux prêts d'acquisition de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine ;
- une dépense exceptionnelle de 440.043 € pour permettre, après étude approfondie, le remboursement anticipé, sur fonds propres (excédents de fonctionnement capitalisés) ou par refinancement, d'un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et d'un autre contracté auprès de Dexia.

2. Les subventions d'équipement

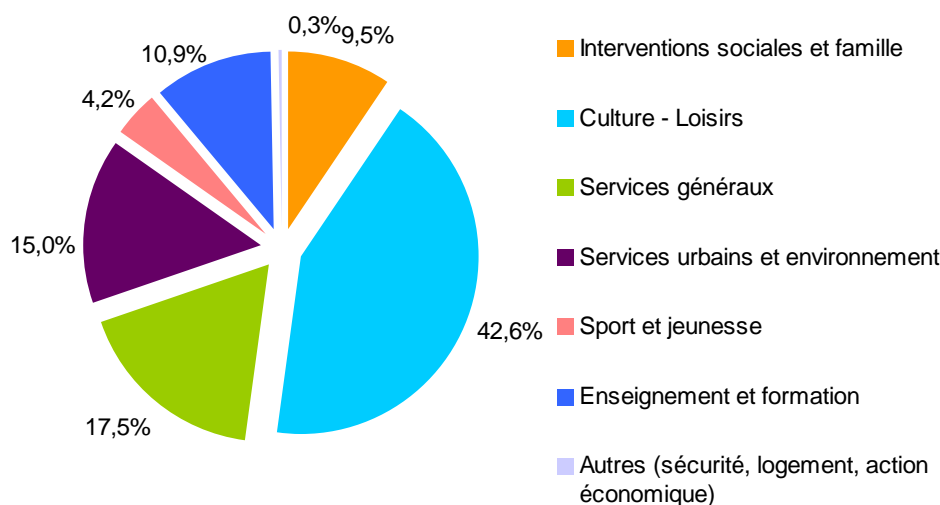
Les crédits ouverts à hauteur de 6.500 € dans le budget primitif sont destinés principalement à régler à la Communauté Urbaine du Grand Nancy les dépenses de fonds de concours liées à la mutualisation des moyens informatiques de la ville avec ceux des autres collectivités membres (renouvellement de serveurs et autres équipements communs).

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à l'acquisition et l'installation d'immobilisations corporelles et incorporelles :
 - **au profit des écoles** avec l'équipement des écoles maternelles en matériel informatique et en wifi pour 23.884 €, l'acquisition de mobiliers et matériels pour environ 7.600 € et divers aménagements pour 12.788 € (dont le recouvrement d'une partie du sol de l'école maternelle Galilée pour 4.000 €) ;
 - **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec l'aménagement du parking de l'esplanade du Haut Château pour 58.400 €, l'installation de caméras et d'éclairage public (parking Père Isaïe et rue Monne) pour 46.581 € et divers travaux de mise en accessibilité pour 39.716 € (dont le cimetière pour 11.340 €) ;
 - **pour améliorer le confort des usagers des équipements publics** avec le remplacement des projecteurs du tennis par des dispositifs à économie d'énergie pour 30.000 €, l'installation de panneaux acoustiques dans la cantine du Haut Château pour 16.000 € et l'équipement de la Maison des Associations et de l'Hôtel de Ville en wifi pour 3.000 € ;
 - **pour le développement du territoire** avec l'acquisition d'une parcelle Chemin des Basses Ruelles pour 26.310 € ;
 - **pour le fonctionnement des services municipaux** avec, principalement, l'acquisition d'un véhicule de type benne pour 25.000 € et l'aménagement de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention pour 18.950 €.
- les opérations d'équipement avec :
 - le solde de l'aménagement de la crèche sur le quartier Kleber pour 95.100 € ;
 - le solde de la réhabilitation de l'Eglise Saint-Georges pour 456.000 € ;
 - une première fraction de la réhabilitation de l'école maternelle Prévert pour 56.000 € sur un total d'opération estimé, hors subventions, à 367.000 €.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes, qui sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts, sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.379.734 € en 2016.

SYNTHESE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
024	Cessions	142 300 €	- €	120 000 €	20 000 €
10	Dotations	916 702 €	930 752 €	- €	1 110 258 €
10222	FCTVA	45 000 €	59 050 €	- €	100 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	871 702 €	871 702 €	- €	1 010 258 €
13	Subventions d'investissement	10 201 €	6 715 €	8 901 €	9 500 €
1328	Autres subv.équipement	- €	5 187 €	- €	8 000 €
1331	Autres subv.équipement	8 901 €	- €	8 901 €	- €
1385	Groupement de collectivités	1 300 €	1 528 €	- €	1 500 €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	440 000 €
	Recettes diverses	500 €	- €	- €	500 €
93	Aménagement d'une crèche	212 000 €	90 555 €	71 445 €	50 000 €
1328	Autres (Caf)	212 000 €	90 555 €	- €	50 000 €
99	Réalisation d'une épicerie solidaire	12 112 €	12 113 €	- €	- €
1323	Département	12 112 €	12 113 €	- €	- €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	98 031 €	- €	- €	103 031 €
1323	Département	78 031 €	- €	- €	78 031 €
1328	Autres (mécénat, parlementaire)	20 000 €	- €	- €	25 000 €
Restes à réaliser N-1				200 346 €	1 733 289 €
TOTAL		1 391 846 €	1 040 135 €		1 933 636 €

1. Les dotations

Avec la progression des dépenses d'équipement en 2015, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 100.000 € en 2016 (contre 59.000 € l'exercice précédent).

La collectivité bénéficiera également de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements et son désendettement.

2. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 242.877 € de subventions en 2016 dont :

- 1.500 € au titre des certificats d'économie d'énergie ;
- 78.031 € du département au titre de la dotation communale d'investissement pour la réhabilitation de l'église Saint-Georges ;
- 15.000 € de dons populaires et de 10.000 € de réserve parlementaire pour cette même opération ;
- un solde de 71.445,33 € de participation de la Caf à l'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber (restes à réaliser 2015) ;
- une participation de 50.000 € de la polyclinique Pasteur pour cette même opération ;
- 8.901 € de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'installation d'une rampe d'accès handicapés à l'Hôtel de Ville (restes à réaliser 2015) ;
- 8.000 € de participations pour l'installation de dispositifs de vidéosurveillance.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a en effet fait le choix, comme pour les exercices précédents, de n'inscrire dans son budget primitif que les subventions déjà notifiées par les co-financeurs.

3. Les recettes de cession

La ville percevra enfin en 2016 le produit de la cession de l'immeuble situé 2 rue Christian Moench conclue en 2015.

Pour financer les dépenses d'équipement de l'exercice, il est également proposé de réinscrire au budget la cession d'une parcelle située avenue de Saulxures pour 20.000 €.

4. L'emprunt

Pouvant être contracté pour financer des acquisitions ou des travaux ou pour procéder au refinancement d'autres emprunts, l'emprunt constitue un des principaux modes de financement des dépenses d'investissements des collectivités.

L'emprunt de 440.000 € inscrit au budget primitif 2016 n'aura aucune incidence sur l'encours de la dette et la capacité de désendettement de la collectivité, grâce aux remboursements anticipés d'autres emprunts inscrits au budget.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

